



Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire 2021 (AGE 2021)

Date & lieu : vendredi 12 mars 2021 à 11h00 sur Zoom

Nombre de membres présent-e-s : 17 personnes

La séance est ouverte par le Président du ccCTA, Aurélien Thomas, à 11h00

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire 2021 (AGE 2021)

1. Bienvenue
2. Acceptation du PV de l'assemblée générale 2020
(Disponible sous : <https://cccta.ch/pv-assemblees-generales/>)
3. Simplification des statuts et reconnaissance d'utilité publique
4. Ajustement des cotisations et des prestations
5. Modification de l'adresse postale
6. Divers

1 - Bienvenue

Aurélien Thomas (AT) souhaite la bienvenue à tous les membres présents et les remercie d'avoir accepté l'invitation à cette l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) sur Zoom. Selon les statuts du ccCTA, le président a convoqué cette AGE pour des modifications des statuts nécessitant l'approbation des membres de l'association. Aucun participant n'ayant de point supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour, AT poursuit l'AGE en précisant que chaque membre peut intervenir durant l'assemblée par chat ou micro.

2 - Acceptation du PV de l'Assemblée générale 2020

Le PV de l'Assemblée générale 2020 est accepté à l'unanimité des personnes présentes. Serge Rudaz (SR) demande si cette AGE remplace l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), on lui répond que non, l'AGO aura lieu en septembre 2021.

3 – Simplification des statuts et reconnaissance d'utilité publique

Le comité a souhaité proposer aux membres lors de cette AGE une simplification des statuts et la reconnaissance d'utilité publique du ccCTA pour 2 raisons principales :

- Afin de continuer l'optimisation de la gestion administrative (membres, Journées Scientifiques, inscription aux cours, facturation, etc.), en parallèle avec la création du poste d'administratrice, différentes mesures et modifications sont à mettre en place. Précision : le renouvellement du comité aura lieu lors de l'AGO.
- Les mesures sanitaires liées à la situation pandémique actuelle ont entraîné une diminution des activités de l'association (annulation des JS et de la quasi-totalité des cours en 2020 et 2021). Grâce au travail du

comité et du trésorier, la situation est équilibrée mais fragile. Par prudence et afin de maintenir la qualité des prestations du ccCTA des ajustements s'avèrent nécessaires.

AT passe la parole à Pascal Miéville (PM), trésorier de l'association.

3.a Modification des statuts : reconnaissance d'utilité publique et exemption d'impôts

Le ccCTA doit conformer son imposition à Genève par une demande de reconnaissance d'utilité publique qui nécessite une demande formelle d'exemption fiscale. Quelques éléments sont donc à préciser par clauses dans nos statuts.

Article 2, alinéa b : clause de non thésaurisation, les fonds sont attribués aux activités du ccCTA.

Article 9, alinéa c : clause de non rémunération, les membres du comité ne peuvent être rémunérés, ils ne peuvent qu'être indemnisés de frais effectifs ou engagés, ceci afin de limiter les risques de conflits d'intérêt.

Article 9, alinéa d : rémunération complémentaire d'un/une employé/e

Article 10, alinéa b : en cas de dissolution, les fonds du ccCTA ne peuvent pas revenir aux membres du comité. S'il n'est pas possible d'utiliser ces fonds pour les activités du ccCTA, ils seront offerts à une cause d'intérêt public.

Toutes ces modifications des statuts sont nécessaires pour l'obtention d'une exonération d'impôts.

3.b Modification des statuts : automatisation gestion administrative

Afin d'optimiser la gestion du ccCTA, Didier Ortelli (DO) et Sandra Vargas (SV) ont entrepris d'automatiser certaines tâches administratives (paiement en ligne, gestion des membres, inscription aux cours et aux JS, etc.). Dans ce but, une modification des types de membres est nécessaire. La description de « membre rattaché » étant floue, une révision des types de membres a été proposée comme suit :

- Membre associé : supprimé
- Membre ordinaire : laboratoires étatiques ou académiques, ONG
- Membre sociétaire : sociétés, laboratoires privés
- Membre individuel : personnes physiques
- Membre d'honneur : personnes physiques qui ont contribué au rayonnement du ccCTA
- Membre bienfaiteur : personnes physiques payant une cotisation plus des dons

Nouvelle règle : toute personne physique employée chez un membre ordinaire ou sociétaire est considérée comme membre « rattaché » et bénéficie du tarif membre à l'inscription aux cours et aux JS. Une personne employée dans la société/le laboratoire membre ordinaire/sociétaire doit être définie en tant que personne de contact auprès du ccCTA.

Avantage pour les membres ordinaires/sociétaires : nombre illimité de collaborateurs bénéficiant des conditions « membre ccCTA ».

Questions de Marc Augsburger : suite à ces modifications, d'autres articles dans les statuts doivent-ils être adaptés ? Les membres du comité, doivent-ils être « membres ordinaires » ?

Pascal Miéville (PM) lui répond qu'aucun autre article ne doit être modifié.

Aucune autre question n'étant posée, AT propose de voter par le chat.

Les modifications des statuts sont acceptées par 15 pour, et donc validées par cette AGE.

4 - Ajustement des cotisations et des prestations

AT Actuellement, les gains principaux proviennent des cotisations (70% membres sociétaires et ordinaires, 30% des membres individuels). Auparavant, les cours représentaient la part principale du financement du ccCTA mais, ces dernières années, avec les frais de location de salles notamment, ils ne constituent plus les gains principaux.

Afin de pérenniser le fonctionnement du ccCTA, de couvrir les frais fixes du salaire du poste d'administrateur-trice et de redresser les pertes suite à l'annulation de la quasi-totalité des cours durant ces 2 dernières années, le comité du ccCTA propose d'augmenter les montants des cotisations. Cette solution permettra également de maintenir la qualité des activités du ccCTA.

Les cotisations passeraient respectivement pour chaque catégorie de membre :

Membres individuels de 25 CHF à 40 CHF

Membres ordinaires de 250 CHF à 500 CHF

Membres sociétaires de 350 CHF à 700 CHF

AT demande à l'assemblée présente de prendre position.

Denis Rousseil prend la parole en suggérant d'avoir l'avis des membres avant un vote définitif afin d'éviter de perdre des membres.

AT répond que cette AGE a précisément pour but de permettre aux membres d'exprimer leur avis, la majorité des membres ordinaires étant présente pour débattre et pour se prononcer par vote sur cette proposition.

PM précise l'importance d'une discussion suivie d'une votation en cas d'avis divergents.

SR répond également à D. Rousseil que les labos présents au sein du comité (ex. Pharmacie) se sont exprimés et considèrent que les prestations compensent l'augmentation, surtout pour les grands labos, les plus petites structures auront peut-être intérêt à encourager leurs collaborateurs à devenir membres individuels.

D. Rousseil se demande si cette augmentation est réellement productive dans le contexte actuel où les sociétés se trouvent dans des situations financières plutôt difficiles.

AT confirme et informe que la situation financière du ccCTA est également délicate à cause de l'annulation des cours. Cette augmentation viendrait pérenniser la qualité des prestations sur le long terme sans avoir à augmenter les tarifs des formations et maintenir l'accès aux JS à un tarif avantageux. Les montants des cotisations de notre association resteraient toutefois moins élevés que celles d'autres associations semblables.

Le comité du ccCTA a conscience que l'augmentation du montant des cotisations est significative mais elle sera compensée par des avantages notables. Ex. Si 2 membres rattachés à un labo suivent un cours, l'augmentation de la cotisation sera compensée.

Patrick Edder demande comment compter le nombre de membres rattachés, et si chaque employé d'un labo/société sera compté automatiquement ?

PM répond que cette question pourrait être résolue par une personne de contact désignée par le labo/la société membre ccCTA et qui nous indiquerait le nombre de personnes employées que nous pouvons considérer comme « membres rattachés ». Cette liste devrait être mise à jour régulièrement.

AT confirme que la gestion actuelle de la liste des membres représente une grosse charge de travail. Cette proposition de simplification de comptage des membres permettra également d'attirer un plus grand nombre de nouveaux membres rattachés à nos activités.

AT propose de voter.

Résultat du vote : 16 pour et 1 abstention, les mesures d'ajustement des cotisations sont validées.

5 - Modification de l'adresse postale

PM propose de modifier le siège social de l'association qui est actuellement l'adresse du trésorier, ce qui, en cas de changement de trésorier, entrainerait plusieurs mesures administratives. Sur la proposition de SR et grâce à l'appui de l'Université de Genève, et tout particulièrement du Prof. Jean-Luc Veuthey, Président de la Section des Sciences Pharmaceutiques le principe d'un hébergement a été rendu possible au CMU, Sciences Analytiques au sein de la Section. Le rattachement est uniquement administratif, le ccCTA conserve son indépendance.

AT remercie chaleureusement le Prof. Jean-Luc Veuthey, Président de la Section des sciences pharmaceutiques, pour son accueil, ainsi que les autres responsables du laboratoire des Sciences Analytiques. Cette solution d'hébergement au CMU contribuera à simplifier le fonctionnement du ccCTA.

L'adresse du ccCTA sera donc la suivante :

ccCTA, Centre de Compétence en Chimie et Toxicologie Analytique

Sciences analytiques

Section des Sciences Pharmaceutiques

CMU – ISPSO

Rue Michel Servet 1

CH-1211 Genève 4

AT propose de voter. La nouvelle adresse est validée à l'unanimité par l'assemblée.

6 - Divers

Site ccCTA : DO informe que les procès-verbaux sont disponibles sur le site WEB de notre association « Assemblées Générales ».

AT remercie DO pour le travail conséquent contribuant à l'amélioration du site web du ccCTA. Les modules de recherches notamment facilitent et améliorent l'accès aux informations et la communication avec les utilisateurs.

Journées Scientifiques, 16-17 septembre 2021 : le comité est en discussion régulière à propos des JS 2021. La situation actuelle rend toute décision difficile, un grand nombre de questions restent ouvertes. Le maximum va être entrepris afin d'éviter une deuxième annulation consécutive.

Les conférences virtuelles : Ces conférences permettent de maintenir le contact avec les membres du ccCTA durant cette période compliquée. AT demande aux personnes présentes à l'AGE de transmettre le programme de ces présentations pour en faire la publicité. DO précise que le programme de ces 4 conférences (réparties du 25 mars au 17 juin 2021) figure également sur notre site et sur LinkedIn.

AT conclut en annonçant la fin de l'AGE. Il remercie chaleureusement les membres pour leur participation et pour leur confiance concernant toutes les modifications qui ont été évoquées ce jour et longuement mûries par le comité, elles seront un atout pour le fonctionnement du ccCTA lors des prochaines années.

L'Assemblée Générale aura lieu en septembre lors des Journées Scientifiques, avec les élections des membres du comité.

AT remercie également l'ensemble du comité, qui malgré les difficultés actuelles pour se rencontrer, maintient un travail et espère de prochaines rencontres plus conviviales dans le futur.

Le président lève la séance à 12h.

Genève, le 9 avril 2021

Véronique Hauser Haldi